**Sélection lauréats BIA 2023 pour aide CDA63 à la préparation de l’ABL**

Le CDA63 (Comité Départemental Aéronautique du Puy-de-Dôme) s’inscrit dans la politique fédérale et propose donc 5 bourses de 750€ à 5 lauréates et lauréats du BIA session 2023 afin de leur permettre de continuer leur apprentissage par la préparation d’une **A**utorisation de **B**ase **L**APL (Light Aircraft Pilot License = licence de pilote d’avion léger).

Cette autorisation nécessite

* une **formation pratique** comprenant :

. 6h de double commande minimum,

. 20 atterrissages (et donc décollages) sous supervision d’un instructeur,

. l’acquisition des compétences nécessaires afin de voler seul à bord (ces compétences sont définies dans le manuel de formation)

* une **formation théorique** acquise aux lauréats du BIA depuis moins de trente-six mois dont

les connaissances liées au privilège de l’ABL devront être attestées par le responsable pédagogique de la formation.

La délivrance de l’ABL sera une mention portée sur le carnet de vol du pilote par son responsable pédagogique.

Cette autorisation lui permettra de voler seul, à partir de seize ans, dans un rayon de 25NM autour de son aérodrome d’attache. Elle pourra être complétée par le responsable pédagogique de l’emport de passagers et de l’autorisation d’atterrissages (et donc décollages) sur des terrains à proximité.

La Fédération Française Aéronautique soutient particulièrement les jeunes de moins de 21 ans dans le cadre de son programme « Objectif Pilote » et verse une bourse de 350€ au premier lâcher puis une bourse de 520€ à l’obtention de l’ABL par un titulaire du BIA.

Afin de participer à cette sélection vous voudrez bien envoyer une lettre de motivation au Président de l’Aéroclub Limagne ([president.acl63@gmail.com](mailto:president.acl63@gmail.com) ) , avant le 15 octobre 2023. Il vous recevra ensuite en entretien. Le comité directeur du CDA63 instruira les demandes transmises par les aéroclubs et procédera à la désignation des bénéficiaires.